Nations Unies S/PV.5118



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5118e séance

Mardi 1er février 2005, à 16 heures

New York

Président :	M. Adechi	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Valle
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	France	M. de La Sablière
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

05-22441 (F)

La séance est ouverte à 16 h 15.

Remerciements au Président sortant

Le Président : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. César Mayoral, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2005. En exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur de l'Argentine pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Côte d'Ivoire une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Yao (Côte d'Ivoire) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/54, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Danemark, les États-Unis d'Amérique, la France, la Roumanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2005/54) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1584 (2005).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 16 h 20.